

Délibération n°

**D\_2023\_03\_29\_29**

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 15
- Absents : 4
- Pouvoirs : 3
- Suffrages exprimés :
  - \* pour : 18
  - \* contre : 0
  - \* abstention : 0

Date de la convocation :

23 mars 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
MAIRIE DE SALES**

**Séance du 29 mars 2023**

L'an deux mil vingt-trois et le 29 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de SALES s'est réuni en session publique ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. Yohann TRANCHANT, Maire.

**Titulaires présents :** M. Yohann TRANCHANT, Maire, Mmes et MM., Roger CHARVIER, Catherine RABASSO, Jean-Luc FALGUERE, Christine MEDIAVILLA, Alexandre GEORGES, adjoints, Mmes et MM. Genevieve BOUCHET, Sylvain BISTON, Valérie ROLLIER, Viviane RABATEL, Fabienne BROISSAND, Estelle MARCHAIS, Samuel COTTEREAU, Marlène JACQUET, Remy BERTHOD-ONFROY, Conseillers Municipaux

**Absents ayant donné procuration :** Mme Mélanie CONSCIENCE à Mme Catherine RABASSO, M. Hugues ALLARD à M. Roger CHARVIER et M. Guillaume MAGNIN à M. Yohann TRANCHANT

**Absent excusé :** M. Serge RAVOIRE

**Secrétaire de séance :** Mme Estelle MARCHAIS

**OBJET – AVENANT A LA CONVENTION D'AUTORISATION DE VOIRIE, DE FINANCEMENT ET D'ENTRETIEN AVEC LE DEPARTEMENT - AMENAGEMENT PROVONGES**

*Rapporteur : M. Jean-Luc FALGUERE, adjoint en charge de l'aménagement, voirie et sécurité*

Monsieur Jean-Luc FALGUERE, adjoint, rappelle au conseil municipal qu'une convention d'autorisation de voirie, de financement et d'entretien avec le département pour l'aménagement Provonges a été délibéré le mercredi 21 septembre 2022 (n°D\_2022\_09\_21\_40).

Suite aux surcoûts des travaux liés à la structure de chaussée exigée par le Département et à la nécessité de remplacer le réseau d'eaux pluviales vétustes, il convient de modifier la répartition financière de l'opération. Le coût actualisé de l'ensemble de l'aménagement s'élève à 849 152.83 € HT soit 1 018 983.40 € TTC.

Afin d'intégrer cette nouvelle actualisation des coûts de travaux, un nouvel avenant à cette convention entre le Département et la commune est proposé. Cet avenant a été approuvé par délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental le 28/11/2022 (n°CP2022-0734).

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** l'avenant à la convention d'autorisation de voirie, de financement et d'entretien pour l'aménagement voirie et espaces publics à Provonges, jointe à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant correspondant entre le Département et la commune de Sâles, ainsi que tout document y afférent.

Ainsi fait à Sâles, les jours, mois et an susdits.

Extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Sâles, le 31 mars 2023

Le Maire,

M. Yohann TRANCHANT

La Secrétaire de séance

Mme Estelle MARCHAIS

Délibération certifiée exécutoire

Compte tenu de sa télétransmission le : 05/04/2023

Et de la publication le :